

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de Monsieur Michel Barben

Composition de la sous-commissions

M. Daniel Musy (PS)
M. André Schreyer (UDC)
M. Théo Bregnard, rapporteur (POP)

Les rencontres ont eu lieu le **mardi 14 mars 2006** de 13h30 à 18h00.

1. SIS

Rencontre avec le Major J.-M. Mollier, responsable du SIS.

En préambule, est abordée la question de la création du nouveau poste de chef de la sécurité publique (en remplacement du poste du major M.-A. Monard) qui dirigerait les services suivants : SIS, Police locale, OPC (Organisation de la protection civile), OCC (Organe de conduite communal). Ce poste s'occuperait essentiellement d'administration et de représentation externe. Il serait proposé, dans un premier temps, à l'interne des services concernés. Il semble que pour les membres de la sous-commission, ce poste représente également un échelon de plus qui paraît superflu.

M. Mollier se fait l'écho du fait que l'ambiance s'est améliorée et qu'une meilleure sérénité règne actuellement au sein du SIS.

Un commissaire demande si les heures supplémentaires ont bien été reprises et non payées comme on nous l'avait assuré. M. Mollier répond qu'en effet, la majeure partie a été ou sera reprise. Est évoqué le fait que le Conseil communal a supprimé les heures soldées par des heures supplémentaires. Cela a impliqué une perte pour les employés, compensée à hauteur de trois quarts d'heure supplémentaire par jour de travail, soit environ CHF 200.- par mois dans le salaire des employés. À l'avenir, il serait logique d'inscrire cette somme directement au salaire.

Concernant les diminutions de recettes (par rapport au budget), on remarque que l'augmentation des mandats pour les transports à l'entreprise ATS a logiquement conduit à une baisse des recettes. Est également évoquée la diminution de subventions de la part de l'ECAP pour les interventions chimiques (CHF 60'000.-). Cela résulte d'un arrangement lors de la construction du nouveau bâtiment du SIS. L'ECAP ne veut plus subventionner l'ensemble des interventions du SIS, en particulier celles

qui ne concernent pas les immeubles (désincarcérations, hydrocarbures...). Il est cependant relevé que l'ECAP finance en partie l'instruction et pour moitié les équipements et les véhicules... La question des subventions de l'ECAP, évoquée au budget 06, méritera assurément d'être reprise.

Un commissaire demande comment comprendre les difficultés liées à la présence d'un nombre croissant de personnes du SIS au Conseil général ou au Grand Conseil, évoquées dans le rapport (p. 2). Il s'agit simplement du fait qu'il est difficile de gérer les nombreuses absences qu'impliquent ces responsabilités.

Finalement, M. Mollier fait part de l'importance de restructurer le 144. En effet, les personnes actuelles ne prennent aucun risque, et il serait important de les remplacer par des professionnels mieux à même d'évaluer si un cas nécessite, par exemple, l'envoi d'une ambulance. Certaines économies et une meilleure efficacité pourraient venir de cette réorganisation.

2. OPC

Rencontre avec le cap. S. Baldi, responsable de l'OPC, accompagné du cap. D. Cattin.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, l'OPC est cantonale. Elle est financée par un fonds commun du canton alimenté à hauteur de CHF 15.- par habitant. Pour les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle (10 communes), elle comprend 5 postes. Elle est rattachée à La Chaux-de-Fonds pour des raisons comptables et administratives, les décisions sont prises par le Canton et le collège directeur.

Finalement, l'OPC se doit d'être auto-porteuse...

3. Etat civil

Rencontre avec M. Bourdin, responsable de l'Etat civil.

Cette rencontre est la dernière, étant donné que ce service est passé sous la responsabilité du Locle. Le transfert s'est bien déroulé et le travail se fait avec satisfaction. Ce changement ne semble pas avoir de conséquences négatives sur le personnel.

Un commissaire se demande pourquoi cette réorganisation n'a engendré qu'environ CHF 20'000.- d'économie si l'on excepte le salaire du responsable facturé par Le Locle, oublié lors de l'élaboration du budget. Il est répondu que le nouveau système Infostar (qui doit recenser l'ensemble des habitants de Suisse) a occasionné des surcoûts, dans la mesure où la ressaisie nécessite du temps. Mais après cette dernière, on

peut imaginer de nouvelles économies. Cependant, on perdra probablement certaines rentrées du fait que certains émoluments (pour divers documents) disparaîtront avec des informations directement accessibles par Internet.

Un commissaire estime important de communiquer la réussite de ce rapprochement entre les deux villes !

4. Contrôle des habitants

Rencontre avec le préposé au Contrôle des habitants, M. F.-X. Jobin.

La mise au concours du poste de M. Jobin (qui prendra une retraite bien méritée !) s'est faite à l'interne. M. Villarejo a été désigné pour reprendre cette charge avec 30 % dévolu au poste de vice-chancelier. Il y a donc une volonté du Conseil communal de rapprocher le Contrôle des habitants de la Chancellerie. M. Jobin met en garde la sous-commission du fait qu'une diminution du nombre d'employés au Contrôle des habitants pourrait poser des problèmes, par exemple, lors du contrôle des signatures (des initiatives ou référendums)... La plate-forme ETIC permettra certes de fournir différentes informations accessibles par Internet, générant de ce fait une diminution des demandes aux guichets, mais certaines tâches seront difficiles à effectuer avec moins de personnel. Est aussi évoqué le fait que la baisse des prestations entraînera inévitablement une diminution des recettes.

Au niveau financier, le délai de carence a permis des économies... À l'inverse, une diminution du nombre de pièces d'identités, et du renouvellement des permis (suite aux accords bilatéraux avec l'Union européenne) a conduit à des diminutions de recettes.

Finalement, un commissaire interpelle M. Jobin à propos de l'évolution de notre population, notamment en termes de rentrées fiscales. On remarque de manière générale une perte de substance, mais pas de façon plus marquante qu'auparavant.

5. Service de l'hygiène et de l'environnement

Rencontre avec M. P.-E. Montandon, responsable du service.

Les denrées ont été reprises par le Canton le 1^{er} janvier 2006. Prochainement le laboratoire quittera le service de l'hygiène et de l'environnement pour intégrer SIM SA. Il apparaît comme stratégiquement fondamental que la collectivité conserve un laboratoire public, par exemple dans le cadre de SIM SA. Dès lors, il restera 5 postes (+1 poste du service de l'énergie) au service de l'hygiène et de l'environnement. Il s'agira de trouver rapidement des synergies avec d'autres services pour ne pas laisser ce petit service esseulé. Sont évoqués des liens avec la

police des constructions, la police du feu, la sécurité au travail et l'urbanisme.

Un commissaire se demande comment maintenir l'exigence d'un service de l'environnement fort à La Chaux-de-Fonds, qui peut être un atout pour l'industrie locale. Il s'agit de conserver des compétences fondamentales pour la ville.

M. Montandon relève également que les prestations (obligatoires pour les villes, comme le contrôle de l'eau) mandatées à des tiers ne coûteraient pas nécessairement moins cher.

Au niveau des prestations, on remarque que le service de l'hygiène et de l'environnement n'a pas pu effectuer de contrôles à la piscine ou dans les WC publics. La diminution du personnel (3 postes) a inévitablement entraîné ces baisses qui peuvent être dommageables.

Finalement, M. Montandon met en garde la commission des risques posés par les infiltrations d'eau dans la galerie lors de fortes précipitations ainsi qu'aux risques de pollution des eaux à la Corbatière en cas d'accident à proximité de la place de parc. En effet, s'il arrivait un accident à cet endroit, la ville pourrait se retrouver sans eau. SIM SA étudie divers scénarios pour remédier à cette situation.

6. Police locale

Rencontre avec M. Gyger, responsable de la police locale.

L'étude sur l'intégration de la police locale à la police cantonale suit son cours. Il est bien spécifié que la Commune conservera son autonomie politique en matière de sécurité publique. Elle transmet ses volontés au travers de mandats ou du Conseil cantonal de la sécurité publique.

Concernant les dépassements de l'ordre de 1 %, il est relevé que pour la signalisation routière on est tributaire d'autres services, et pour nombre de frais, on n'a pas pris sur l'augmentation, comme la hausse du prix du carburant.

Est aussi évoqué le coût important des manifestations publiques (environ 1.1 million). Pour certaines d'entre elles, en particulier les matchs de foot, les frais sont importants (entre CHF 20'000.- à CHF 40'000.- par match dont la moitié environ à charge de la ville).

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas faire payer l'ensemble de ces frais aux organisateurs ? La réponse mérite d'être nuancée dans la mesure où certaines manifestations ne pourraient avoir lieu si on leur facturait l'ensemble de ces frais, d'où une baisse importante des prestations offertes par la ville... Pour des raisons d'équité, les régions

avoisinentes qui profitent de ces événements devraient y participer ! Cependant pour certaines manifestations, en particulier les matchs, on pourrait revoir notre participation. Est aussi évoqué le problème de la circulation lors de ces manifestations. Si l'on avait, par exemple, davantage de places de parc autour de Polyexpo, la police aurait moins d'interventions à faire... D'où certaines économies...

On observe également des recettes inférieures au budget (CHF 110'000.-) au chapitre des amendes. Cela est dû au non-remplacement d'une auxiliaire et à l'engagement de ces dernières lors de manifestations. Cet exemple met en exergue la pénibilité de ce travail, mais aussi de l'ensemble de la branche. M. Gyger relève un taux relativement important d'absentéisme, d'importantes surcharges... Et, un état de fatigue qu'il ne faut négliger !

Finalement, est évoquée la difficulté de faire le tour de la ville pour amender les mauvais joueurs qui ne déplacent pas leur voiture lors de fortes chutes de neige. Un commissaire relève qu'il est actuellement moins cher de payer une ou deux amendes par mois qu'un parking... D'où un problème évident de déneigement dans certains quartiers. Qu'en est-il par exemple de la fourrière ? Concernant ce dernier point, la fourrière ne peut accueillir que huit véhicules, ce qui est insuffisant ! Mais de manière plus générale, M. Gyger estime qu'il faudra revoir notre fonctionnement de cet hiver, il manque des places de parc et certains automobilistes ne savent plus où se parquer. La nouvelle façon de déneiger n'est pas entièrement concluante !

Conclusion de la sous-commission : il est relevé que le SIS semble aller mieux, alors que la police locale semble davantage stressée et fatiguée... Une attention particulière devra être mise sur ce dernier service pour tenter d'améliorer la situation !

Le rapporteur

Théo Bregnard